



ARRETE DU MAIRE DONNANT DELEGATION A UN FONCTIONNAIRE EN MATIERE D'ETAT CIVIL

AR.PERSO.007.2026

Le maire de la commune de Bazoges en Pailers,

Vu les articles L 2122-32 et R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal en date du 30 Janvier 2025 nommant Madame Anne MANDIN en qualité d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe dans les fonctions d'agent permanent,

∞ARRETE∞

Article 1er :

Madame Anne MANDIN, agent titulaire exerçant l'emploi permanent de chargé des fonctions d'état civil, est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, dans certaines fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 :

À ce titre, Madame Anne MANDIN sera exclusivement chargée de :

- ✚ La réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de 13 ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ,
- ✚ La transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- ✚ Recevoir les demandes de changement de prénom,
- ✚ Recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS,
- ✚ Dresser tous les actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- ✚ La légalisation des signatures.

Madame Anne MANDIN sera également chargée de mettre en œuvre la procédure de vérification des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil.

Madame Anne MANDIN déléguée pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus ci-dessus peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 085-218500130-20260325-ARR007_2026-AI

SLO

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Madame Anne MANDIN
fonctionnaire municipal délégué.

Article 3 :

Une expédition du présent arrêté sera :

- ✚ remise à l'intéressée,
- ✚ annexée au registre d'état civil de la commune de Bazoges en Paillers,
- ✚ transmise à M. le Préfet de La Roche sur Yon,
- ✚ transmise à M. le procureur de la République près le tribunal judiciaire de La Roche sur Yon.

Fait à Bazoges en Paillers,
Le 25 Mars 2026,
Le Maire,
Jean-François YOU



Jean-francois You
Maire de Bazoges en Paillers
25 mars 2026



Certifié exécutoire par le Maire
Et de l'affichage du **27 MARS 2026**
Et de la notification du
Signature :



Arrêté portant délégation De fonctions et de signature à Madame Lydie BOUCHAUD, 1^{ère} Adjointe

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le **27 MARS 2026**
ID : 085-218500130-20260325-ARRDEL_2026_36-AI

Arrêté 2026.36

Le Maire de la Commune de Bazoges en Pailers,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire.

Considérant que Madame Lydie BOUCHAUD a été élue 1^{ère} Adjointe,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 1^{er} Adjoint,

∞ARRÊTE∞

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Madame Lydie BOUCHAUD, 1^{ère} Adjointe pour exercer les attributions suivantes :

Secteur d'activités : Culture – Communication – Enfance - Associations :

-  La gestion des animations communales,
-  La gestion des dossiers historiques,
-  La gestion de la bibliothèque,
-  La gestion du Comptoir Éphémère,
-  La relation et l'animation du réseau avec les associations communales,,
-  La communication de la commune,
-  La relation avec le Centre Péricolaire,
-  La gestion du service enfance en lien avec l'école et les différentes associations.

Article 2

Il est également donné délégation à Madame Lydie BOUCHAUD l'effet de signer :

-  Tous les actes et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives, mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables relevant de sa délégation en cas d'absence de Monsieur Le Maire

Article 3

La Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

-  Au Préfet,
-  Au Trésorier Municipal,
-  À l'intéressée à la notification,

Fait à Bazoges en Pailers,
Le 25 Mars 2026,
Le Maire,
Jean-François YOU

Jean-francois You
Maire de Bazoges en Pailers
25 mars 2026



Certifié exécutoire par le Maire
Et de l'affichage du **27 MARS 2026**
Et de la notification du
Signature :



Arrêté 2026.41

Arrêté du Maire portant délégation d'une partie de ses fonctions à un Conseiller Municipal

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le **27 MARS 2026**
ID : 085-218500130-20260325-ARRDEL_2026_41-AI

Le maire de la commune de Bazoges en Pailers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Arrête

Article 1er

Il est donné délégation à Madame Paméla JUBEAU, conseillère municipale pour :

- Animation du Conseil Municipal des Enfants,
- Animation du Passeport du Civisme.

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié.

Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée.

En outre, une expédition sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Bazoges en Pailers,
Le 25 Mars 2026,
Le maire,

Jean-François YOU

Jean-francois You
Maire de Bazoges en Pailers
25 mars 2026



Certifié exécutoire par le Maire
Et de l'affichage du **27 MARS 2026**
Et de la notification du
Signature :



Arrêté portant délégation De fonctions et de signature à Monsieur Yann COULONNIER, 2^{ème} adjoint

Arrêté 2026.37

Le Maire de la Commune de Bazoges en Poitiers,



Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Monsieur Yann COULONNIER a été élu 2^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2^{ème} adjoint,

∞ARRÊTE∞

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Yann COULONNIER, 2^{ème} adjoint pour exercer les attributions suivantes :

Secteur d'activités : Bâtiments – Economie :

- ✚ L'étude des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions municipales,
- ✚ La Gestion du patrimoine communal,
- ✚ Le suivi des contrats d'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux,
- ✚ Le suivi du lien avec les artisans commerçants de la commune.

Article 2

Il est également donné délégation à Monsieur Yann COULONNIER l'effet de signer :

- ✚ Tous les actes et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives, mandats de paiement, titres de recettes et autres pièces comptables relevant de sa délégation en cas d'absence de Monsieur Le Maire et de Madame Lydie BOUCHAUD, 1^{ère} Adjointe.

Article 3

La Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- ✚ Au Préfet,
- ✚ Au Trésorier Municipal,
- ✚ À l'intéressé à la notification,

Fait à Bazoges en Poitiers,
Le 25 Mars 2026,
Le Maire,

Jean François YOU

Jean-francois You
Maire de Bazoges en Poitiers
25 mars 2026



Certifié exécutoire par le Maire
Et de l'affichage du 27 MARS 2026
Et de la notification du
Signature :



Arrêté 2026.38

Arrêté portant délégation De fonctions et de signature à Madame Marion VINET, 3^{ème} Adjointe

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le **27 MARS 2026**
ID : 085-218500130-20260325-ARRDEL_2026_38-AI

Le Maire de la Commune de Bazoges en Paillers,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Madame Marion VINET a été élue 3^{ème} Adjointe,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 3^{ème} Adjoint,

∞ARRÊTE∞

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Madame Marion VINET, 3^{ème} adjointe pour exercer les attributions suivantes :

Secteur d'activités : Affaires sociales - Cérémonies :

-  La gestion des dossiers à caractère social et pour les Séniors,
-  Le fonctionnement du CCAS,
-  Le fonctionnement du restaurant Scolaire,
-  L'Organisation des cérémonies et fêtes.

Article 3

La Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

-  Au Préfet,
-  Au Trésorier Municipal,
-  À l'intéressée à la notification,

Fait à Bazoges en Paillers,
Le 25 Mars 2026,
Le Maire,
Jean-François YOU

Jean-francois You
Maire de Bazoges en Paillers
25 mars 2026



Certifié exécutoire par le Maire
Et de l'affichage du **27 MARS 2026**
Et de la notification du
Signature :



Arrêté portant délégation De fonctions et de signature à Monsieur Thomas BONNEAU, 4^{ème} Adjoint

Arrêté 2026.39

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

27 MARS 2026

ID : 085-218500130-20260325-ARRDEL_2026_39-AI

Le Maire de la Commune de Bazoges en Pailers,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que Monsieur Thomas BONNEAU a été élu 4^{ème} Adjoint,

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 4^{ème} Adjoint,

∞ARRÊTE∞

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonction à Monsieur Thomas BONNEAU, 4^{ème} Adjoint pour exercer les attributions suivantes :

Secteur d'activités : Voirie – Urbanisme – Environnement :

- ✚ Délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme,
- ✚ Etude des projets et le suivi des travaux de voirie,
- ✚ Etude des dossiers relatifs à l'environnement.

Article 2

Il est également donné délégation à Monsieur Thomas BONNEAU l'effet de signer :

- ✚ Tous les actes et documents ainsi que tous les courriers et pièces administratives relatifs à l'instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme.

Article 3

La Secrétaire Générale de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée :

- ✚ Au Préfet,
- ✚ Au Trésorier Municipal,
- ✚ À l'intéressé à la notification,

Fait à Bazoges en Pailers,
Le 25 Mars 2026,
Le Maire,

Jean-François YOU

Jean-francois You
Maire de Bazoges en Pailers
25 mars 2026



Certifié exécutoire par le Maire
Et de l'affichage du 27 MARS 2026
Et de la notification du
Signature :



Arrêté du Maire portant délégation d'une partie de ses fonctions à un Conseiller Municipal

Arrêté 2026.40

Le maire de la commune de Bazoges en Paillers,



Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal,

Arrête

Article 1er

Il est donné délégation à Madame Rachel BOUDAUD-GABORIEAU, conseillère municipale pour :

-  Animation du Service Animation Jeunesse,
-  Relation avec l'Association du Foyer des jeunes.

Article 2

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié.

Une copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée.

En outre, une expédition sera transmise à Monsieur le receveur municipal.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Bazoges en Paillers,
Le 25 Mars 2026,
Le maire,

Jean-francois You
Maire de Bazoges en Paillers
25 mars 2026



Certifié exécutoire par le Maire
Et de l'affichage du 27 MARS 2026
Et de la notification du
Signature :